



Une patte au label Ville amie des animaux

AKTUALITÄT

UMWELT

Freitag, 11. juni 2021

Une patte au label Ville amie des animaux

Vélizy-Villacoublay fait partie des quarante-quatre villes d'Île-de-France ayant reçu le label Ville amie des animaux. Avec une patte pour sa première participation, la commune ne compte pas s'arrêter là. Pour atteindre le maximum, trois pattes, la Ville doit renouveler sa candidature tous les ans. Cette distinction récompense les municipalités qui accordent de la place aux animaux via des équipements publics, des soutiens aux associations de protection animale et des actions de sensibilisation ou d'information.



Besoin de faire garder votre animal ?

Debut juin, le Bureau d'Information Jeunesse a organisé un atelier de formation au petsitting pour les jeunes de 15 à 20 ans. Des informations sur les droits et devoirs d'un petsitter, le bien-être animal et les éventuels soins ont été données par une intervenante diplômée. Vous partez en vacances, en week-end ou vous avez simplement besoin de faire sortir votre animal ? La liste des jeunes est à votre disposition au BIJ.

01 34 58 12 28 ou bij@velizy-villacoublay.fr



Animal perdu, que faire ?

Si votre animal s'est égaré, vous aurez plus de chances de le retrouver s'il possède un numéro d'identification avec un tatouage ou une puce électronique. Dès que vous constatez sa disparition, vous devez aussitôt prévenir :

- l'Hôtel de police et faire une déclaration de perte
- la SPA la plus proche ou le refuge en lien avec l'Hôtel de Police de Villivy : 01 69 92 08 53
- les vétérinaires des environs
- l'I-CAD (Identification des carnivores domestiques) 0810 778 778

Vous pouvez également publier une annonce sur le site [Pet Alert](#).



Les vétérinaires de Villivy-Villacoublay

- Docteur Gilles Schiltz
Avenue du Général de Gaulle
01 34 65 97 71
- Docteurs Charvat et Siam
16 avenue Robert Wagner
01 39 46 71 74
- Pour les urgences et soins spécialisés
Centre Hospitalier Vétérinaire ADVETIA
9 avenue Louis Breguet
01 75 45 91 09
Ouvert 24h/24, 7j/7

Info utile

Propriétaires de chiens, la mairie met à votre disposition des sachets distribués via des bornes Toutounet ! Utilisez-les pour garder notre ville propre. Pour rappel, une déjection canine laissée sur la voie publique est passible d'une amende de 150 euros, plus les frais de nettoyage fixes de 150 euros.